

Bulletin consultable en ligne
www.mairie-varennnes-89.com/



BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 10

ANNEE : 2017

Mois : Mai

Le mot du Maire

Sommaire



**Page 1 : Le mot
du Maire**

**Pages 2 :
Informations
générales et
administratives**

**Page 3 à 5 : Vie de
la commune**

**Page 6 : La parole
est aux
associations**

**Page 7 et 8 : idée
ballade : à la
découverte de
notre patrimoine :
Arcy sur Cure**

L'environnement devient une question majeure de société. L'heure n'est plus aux débats mais à la prise de conscience collective et au changement des pratiques.

Notre toute nouvelle station tout d'abord va nous obliger à davantage de vigilance. Vous découvrirez plus en détail dans ce bulletin son fonctionnement. La décantation et le filtrage naturel, l'action de la nature pour épurer nos eaux usées exigent en retour un respect de cette nature : il faudra renoncer à certaines pratiques : ne pas jeter son huile de vidange, cela paraît évident mais aussi les graisses alimentaires en gros volumes, les lingettes hygiéniques (contrairement à ce qu'annoncent les publicitaires) et bien sûr les produits phytosanitaires. Tous ces produits sont désormais récupérés dans la déchetterie à deux pas, pardon, 5 minutes de chez vous.

L'an dernier je vous annonçais qu'au premier janvier 2017 il serait interdit aux collectivités de traiter le domaine public au désherbant. C'est une contrainte à laquelle nous avons choisi de nous plier malgré quelques difficultés, dès 2016. Patrick notre employé communal passe beaucoup de temps à désherber les trottoirs, le cimetière et certaines places. Quelques-uns parmi vous ont déjà pris l'habitude de faire de même pour leur partie de trottoir. Cela montre que la pratique commence à s'ancrer dans les esprits. Merci et bravo à eux. Reste que certains trottoirs témoignent encore d'un usage de désherbant intensif. S'il est « louable » aux riverains de vouloir procéder à un nettoyage de leur trottoir, il faut prendre conscience que ce traitement se retrouve en fin de compte dans la station compte tenu de notre réseau unitaire et que cette station n'est pas conçue pour les éliminer !

C'est pourquoi nous vous proposons de nous retrouver lors d'une matinée citoyenne où toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour procéder à une action de désherbage manuel de la commune. Sans doute l'abandon de produits dangereux pour notre environnement passe-t-il par des pratiques collectives... source de sociabilité renouvelée dans notre village.

Retrouvons nous le samedi 10 juin prochain à la mairie à partir de 9 h30 et jusqu'à 11 h pour cette action solidaire et communale. Un verre de l'amitié sera servi à l'issue, sous le préau de l'école.

Merci à tous par avance au soutien que vous réserverez à cette action.

Maurice Mocquot

INFORMATIONS GENERALES ET ADMINISTRATIVES

Carte Nationale d'identité : de nouvelles modalités de délivrance.



Jusqu'à présent pour obtenir ou renouveler votre Carte Nationale d'Identité, rien de plus simple : il vous suffisait de vous rendre en mairie auprès de notre aimable secrétaire pour réaliser cette formalité.

Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont traitées depuis le 22 mars 2017 selon les mêmes modalités que les demandes de passeports biométriques.

Il est maintenant possible de remplir une pré-demande de carte d'identité sur Internet afin de gagner du temps lors de son passage au guichet, comme c'était déjà le cas pour les passeports.

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes que les renouvellements, même en cas de perte ou de vol. Si la pré-demande sur Internet permet de gagner du temps, vous devez quand même vous rendre en mairie pour finaliser votre dossier.

Désormais le traitement et la délivrance de Carte Nationale d'Identité ne pourra être établie que dans 15 communes équipées d'un « dispositif de recueil » : en ce qui nous concerne les plus proches sont : Auxerre, Saint-Florentin, Chablis, Tonnerre.

Il est possible que ces changements entraînent un délai supplémentaire dans la délivrance du document. Pensez à anticiper vos demandes et à prendre rendez-vous.

Bien entendu, le secrétariat reste à votre disposition pour vous orienter dans vos démarches.

Horaires mairie Chablis : lundi au vendredi de 9h à 12h et 16h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

Horaires mairie Saint Florentin : lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h30 à 17h30, samedi de 10h à 12h (sauf dernier samedi du mois)

Présentation du budget et de la situation financière de la commune



- Budget communal :
 - Fonctionnement : 399 074 €
 - Investissement : 259 385,97 €
- Budget assainissement :
 - Exploitation : 38 005 €
 - Investissement : 195 061€
- Budget CCAS : fonctionnement : s'équilibre en recettes et en dépenses à 4 357€

Les taux d'imposition : Ils restent inchangés comme les années précédentes et selon le tableau suivant :

Taxe habitation	11,68 %
Foncier bâti	13,91 %
Foncier non bâti	33,80 %
CFE (Cotisation foncière des Entreprises)	23,42 %

En ce qui concerne la taxe d'habitation habituellement de 19,86 %, la différence s'explique de la manière suivante : il s'agit de la déduction de la part départementale pour la Communauté de Communes.

Les principaux investissements pour l'année en cours

L'éclairage public

Le Conseil municipal avait budgété la reprise complète de l'éclairage public : le matériel commençait à dater (90% du parc était obsolète), l'éclairage était dépareillé entre des points lumineux blancs et d'autres orangés vers l'église et l'école. Les propositions du SDEY (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne) nous laissent espérer un amortissement rapide, environ 6 / 7 ans, de ce matériel compte tenu des gains de consommation d'énergie de ces nouvelles led : environ 50 % par rapport aux anciens éclairages.

Outre une meilleure harmonisation de l'éclairage, cet investissement offre une meilleure qualité : les zones de circulation sont mieux éclairées et la lumière se disperse moins en hauteur. L'intervention de l'entreprise missionnée a été plus rapide que prévue puisque les travaux sont déjà terminés depuis un mois à l'heure où nous écrivons ces lignes. Une nouvelle intervention de cette entreprise au cours de l'année verra la création de deux nouveaux points lumineux dans l'allée du cimetière et une rue de la Berdoche.

Le montage financier de cette opération s'établit comme suit :

- Part commune : 35 168,95 € (29 306,77 HT)
- Part SDEY : 35 649,95 €

Soit un total de 64 956,72 €

La mise aux normes de l'accessibilité Cette année, l'opération la plus importante sur ce poste de dépense sera la réalisation d'une porte dans l'église côté sud avec accès direct sur le parking. L'idée d'un cheminement du même parking jusqu'à la porte existante coté place des Marronniers a été abandonnée. Cette ouverture qui a reçu l'aval des architectes des bâtiments de France rendra l'accès à l'église plus facile que la situation actuelle.

Les entreprises Marshall Olivier et Merle se chargeront des travaux respectivement de maçonnerie et menuiserie. La main courante de l'accès escalier mairie sera remise aux normes. L'acquisition d'une rampe escamotable permettra de franchir le seuil du préau de l'école en cas de besoin.

La voirie et les trottoirs

La réfection des coussins berlinois de la Grande Rue coté Ligny le Châtel était devenue urgente : déjà remplacé, ce système s'avère mal adapté par rapport à l'intensité de la circulation et au poids des charges. La Municipalité a donc décidé de remplacer ce matériel par une installation plus durable : après découpage de la chaussée et préparation de la plateforme, l'entreprise GCTP retenue pour ces travaux a donc posé deux ralentisseurs en béton, légèrement plus haut que les précédents coussins. Le montant de cette réalisation est de 6 500 €



Après la réfection des rues du Puits de la Treux et de la rue Du Porche Couvert, nous poursuivons la **deuxième tranche de ce projet voirie** : au programme cette année : la réfection de la rue du Croût Jacquin ainsi que la pose de caniveau dans cette même rue. Par ailleurs des trottoirs seront réalisés aux entrées de village : côté Carisey, devant les n° 60 et 62. Un cheminement prolongera le trottoir et permettra de rejoindre le chemin sans emprunter la route mais en circulant derrière les obstacles ralentisseurs. Il en sera de même côté impair côté Ligny : un trottoir permettra de circuler de la rue du Croût Jacquin jusqu'au n° 1. Le montant de l'opération s'élève à 43 973,52 €HT.

A noter également quelques travaux de réparation : la noue de l'église en mauvais état qui occasionnait une fuite sur le mur nord, a été restaurée par l'entreprise Olivier Marshall pour un montant de 1930 €. La même entreprise a réalisé la pose d'un équipement anti chute de tuiles sur le toit de l'école côté cour.

VIE DE LA COMMUNE

Les principaux investissements pour l'année en cours (suite)

Le terrain multisport, suite et fin La structure du terrain avait été montée à la toute fin de l'année 2016. La plateforme avait besoin d'être reprise sur plusieurs endroits : sur le terrain l'imperfection des raccords entre la plateforme d'origine et des reprises précédentes et l'usure de la plateforme à l'extérieur du terrain nécessitaient une intervention préalable. Par ailleurs les travaux de pose du gazon synthétique ne pouvaient avoir lieu en hiver. L'entreprise Agospace devrait donc intervenir dans les prochaines semaines pour achever cet équipement qui pourra accueillir des plus petits au plus grands pour des jeux de ballons durant l'été. Pour cette dernière tranche le Maire a sollicité de M le Sénateur, Henri de Raincourt, une aide au titre de la réserve parlementaire.

Commerces ambulants

Vous l'avez déjà peut-être constaté : deux nouveaux commerces ambulants animent notre village : le mardi un boucher chevalin vient s'installer en début d'après-midi sur la place des Marronniers.

Le vendredi soir, place des marronniers, de 19 h à 21 h30, un « food truck », le Croq & gourmand vous accueille : restauration rapide tartines, wraps à emporter ou consommer sur place.



Nuisances canines

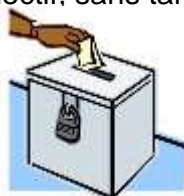
Suite aux cas de plus en plus fréquents de vagabondages, nous rappelons à tous que les chiens ne doivent pas divaguer dans la commune. Les propriétaires sont tenus de garder le contrôle de leur chien en toute circonstance.

Par ailleurs certains riverains se plaignent de nuisances sonores quotidiennes. Merci par avance à tous de veiller au bien être de votre animal domestique... et par la même aux oreilles de votre voisinage.



A vos agendas : quelques dates à retenir pour l'été

10 juin : de 9 h30 et 11 h : nettoyage de printemps : action communale et solidaire, désherbage collectif, sans tambour ni trompette mais dans la bonne humeur.



11 et 18 juin : deux nouveaux dimanches électoraux : élection législatives. N'oubliez pas de passer par la case bureau de vote avant l'évasion dominicale

Du 7 au 12 juillet : 14^e Festival en Chablisien. Cette année Varennes accueille un **concert le samedi 8 juillet à l'église Saint Jean-Baptiste à 20h30**. Cinq hommes, cinq voix, cinq parisiens, « Les Têtes de Chien » s'emparent des chants traditionnels de leurs provinces d'origine, ils présentent leur nouveau spectacle « La Marelle » une Création entre ciel et terre de chants populaires du légendaire chrétien.

14 juillet : Repas champêtre : les bulletins d'inscription vous parviendront fin juin. Comme à l'accoutumée la Municipalité offre « l'apéro ». Chacun apporte son repas pour un moment de convivialité dans le parc de la salle des loisirs.

12 août 3 septembre : fermeture du secrétariat : pensez à anticiper vos démarches administratives.

26 août : Varennes en fête : 3^e édition organisée par le comité des fêtes



Du côté de l'assainissement

Notre nouvelle station d'épuration est désormais opérationnelle. Les derniers réglages ont été effectués à l'hiver et au printemps : les soucis techniques relatifs aux batteries, à la régularité de vidange des bassins seront bientôt réglés. Les roseaux ont été plantés début avril. Les réserves de la visite de pré réception ont été levées.



Fonctionnement

Cette nouvelle station fonctionne donc sur la base de deux bassins de décantations. Les eaux usées et de pluies acheminées par les égouts arrivent au dégrilleur. Les objets les plus volumineux sont retenus par une grille. Dans la première lagune, la plus grande, des bactéries se développent naturellement, l'évaporation joue également son rôle. L'eau est donc déjà traitée partiellement quand les bactéries de la 2eme lagune se mettent à l'œuvre.

L'eau en partie épurée est ensuite filtrée dans un bac à sable planté de roseaux (voir ci-contre) avec plusieurs couches de granulométrie différentes. Enfin l'eau résiduelle part dans une zone de rejet végétalisée avant de poursuivre son chemin dans les fossés. En période d'étiage, le flux d'eau sortant de la station devrait être quasi nul.

Cette épuration naturelle exige donc de la part de tous les usagers un certain nombre de précaution : plus qu'auparavant le rejet d'huile de vidange, ou de tous produits chimiques pourraient engendrer des dommages très importants sur la station, limiter ses capacités.



Conséquences- Préconisations

Les eaux usées de la commune sont traitées de façon 100% naturelle, aucun traitement chimique n'existe. Il va donc de la responsabilité de chacun pour que cet ensemble fonctionne au mieux. Malgré ce que certaines publicités laissent entendre **il ne faut surtout pas jeter dans les égouts :**

- **Lingettes de produits ménagers**
- **Lingettes, coton, de produits d'hygiène**
- **Serviettes et tampons hygiéniques (contrairement à ce qu'annoncent les publicitaires**
- **Hydrocarbure, peinture, eau de lavage de récipients ayant contenu des huiles, fioul, white spirit...**
- **Les graisses alimentaires en volume (type friteuse) sont à proscrire**
- **Et bien sûr tous produits phytosanitaires, engrais, dés herbants, insecticides,**
- **médicaments**



La déchèterie prend tout cela et pour les lingettes et autres produits d'hygiène la poubelle reste la meilleure destinée.

Nous en appelons donc à votre vigilance et votre responsabilité. Il en va de la durée et de la qualité d'un investissement et d'un équipement public indispensable à tous et en même temps respectueux de la nature.

Une visite de ces nouvelles installations vous sera proposée avant la fin de l'année.

Le Comité des fêtes

Le comité des fêtes a de nouveaux bénévoles, bienvenu à eux. Plus nous serons nombreux, plus nous pourrions envisager de projets.

Comme à son habitude la marche de printemps a été une réussite, nombreux furent les marcheurs ravis d'un parcours inédit.

Notre prochain rendez-vous est fixé :

Samedi 26 aout pour VARENNES EN FETES dès 15h30

Au programme des jeux pour petits et grands, jeux géants, structure gonflable, animations, entre autre et **concert avec le groupe ZIX MEN en soirée**. Entrée libre. Nous vous attendons nombreux.

Pour les autres RDV à vos agendas :

- Randonnée d'automne le dimanche 15 octobre
- Foire aux jouets et matériel de puériculture le 12 novembre
- Après- midi récréatif le dimanche 26 novembre
- Le char de Noel le dimanche 17 décembre

Au plaisir de vous divertir.

G. BOGUREAU



Ecole de Varennas

Carnaval : Les élèves de l'école ont défilé dans les rues de Varennas. Nous remercions les habitants pour leur accueil et pour leur générosité. Ce fut une agréable matinée malgré une météo peu clémente.

Classe découverte : Les élèves des écoles de Varennas ainsi que les CE2 et CM1 de Ligny partiront à la découverte de la Touraine dans le cadre d'une classe découverte la semaine du 20 au 23 juin.

P'tit tour : Les élèves de Varennas et les CE2/CM1/CM2 de Ligny ont participé à une journée vélo le 19 mai. Les élèves ont parcouru environ quarante kilomètres dans la journée. Le matin, ils sont allés à Vergigny où ils ont déjeuné puis ils sont revenus à Ligny l'après-midi en passant par la forêt de Pontigny, Lordonnois et les Prés-du-Bois.

Kermesse : La kermesse se déroulera le dimanche 11 juin à l'école de Ligny à partir de 14h. L'après-midi commencera avec le spectacle des élèves des écoles maternelle et élémentaire puis les enfants pourront s'amuser sur différents stands de jeux. A cette occasion, une tombola est organisée. Les élèves devraient passer vous voir pour vous vendre des carnets de tombola. Si aucun élève n'est passé vous voir et que vous désirez acquérir des tickets, n'hésitez pas à passer à l'école.

Méchoui : Le méchoui aura lieu à Méré le samedi 1^{er} juillet

A. Dubois

Association Tennis de table Varennas

Du changement au club de Tennis de Table de Varennas. Isabelle MONNIER appelée à de nouvelles fonctions au sein du Comité Directeur Départemental UFOLEP, toujours membre actif du club, ne souhaite pas briguer un nouveau mandat à la présidence du club.

Elle est remplacée par Francis PARENT (habitant de Varennas) qui a été élu lors de l'Assemblée Générale du 10 mai 2017. Michèle Chavignon secrétaire et Fabrice Sassi trésorier complètent le bureau.

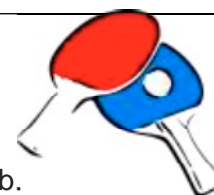
Actuellement le club compte 18 licenciés pour 4 équipes engagées en compétition. 2 équipes montent en division supérieure dont l'équipe phare qui évoluera en Excellence la saison prochaine.

La priorité des nouveaux responsables reste le maintien des effectifs voire de les développer, en marge d'objectifs sportifs évidents. D'ores et déjà une réflexion est lancée quant à la mise en place d'une structure pour accueillir les plus jeunes.

En attendant jusqu'à fin Juin les entraînements se poursuivent le mercredi soir à partir de 20h30 au gymnase de Ligny le Châtel, ils reprendront le mercredi 6 septembre.

Bienvenue à tous ceux qui voudraient découvrir la pratique du Tennis de Table.

Le Président : F. Parent



IDEE BALADE AUX GROTTES D'ARCY SUR CURE

Situées entre Avallon et Auxerre, ces grottes sont fréquentées par l'Homme depuis au moins 200.000 ans. Elles sont ouvertes tous les jours.

Le site d'Arcy-sur-Cure est un ensemble de quatorze grottes et abris sous roche creusés dans le massif calcaire d'Arcy par la Cure, un affluent de l'Yonne. Il y a 28 millions d'années, des tremblements de terre ont fissuré le massif et permis l'entrée de la rivière qui s'est frayé un chemin dans la roche. Sillonnant le calcaire durant plusieurs millions d'années, la Cure a finalement creusé les galeries et salles souterraines que l'on connaît aujourd'hui.



« La grotte est une vieille dame qu'on traite avec beaucoup de respect. » François de la Varende est l'heureux propriétaire des grottes d'Arcy-sur-Cure, entre Auxerre et Avallon. Il les connaît presque comme sa poche pour les avoir connues dès l'enfance. Inscrites dans son histoire personnelle, ces grottes appartiennent aussi à l'histoire de l'humanité.



« Onze grottes préhistoriques dont la première fut explorée, il y a 150 ans, constituent les vestiges des occupations humaines qui se sont succédé pendant plus de 200.000 ans », rappelle Dominique Baffier, chercheur au CNRS, dans un texte repris sur le site internet des grottes. La scientifique ajoute que « les datations au carbone 14, obtenus sur des restes charbonneux s'étagent entre 28.000 et 33.000 av. JC et font de la Grande Grotte la plus ancienne grotte ornée du monde, après la grotte Chauvet. »

Découvertes en 1990, les peintures rupestres de grottes d'Arcy colorent les lieux d'une aura quasi magnétique. De tout temps, ces grottes ont attiré les hommes. À deux pas du site, au bord de la Cure, des archéologues fouillent chaque année d'autres cavités riches en témoignages. « On suppose qu'il y a pu y avoir là un contact entre l'homme de Cro-Magnon et l'homme de Néandertal », rapporte François de la Varende, en contacts réguliers avec les scientifiques.

Point besoin toutefois d'être féru d'histoire pour apprécier ces grottes. Leur beauté naturelle offre au visiteur un voyage au cours duquel ombres et lumières s'amuse à enflammer son imaginaire. Au cœur de ces ténèbres, il est possible de se laisser gagner par une sensation nouvelle, un état de conscience situé à mi-chemin entre rêve et réalité. La voix du guide est là pour renouer le fil d'Ariane.

La fraîcheur des grottes, dont il convient de se prémunir en emportant une petite laine, rappelle aussi au visiteur qu'on n'est ici que de passage. À moins d'être une chauve-souris, rien n'invite l'homme à s'y attarder plus que de raison, même si le lavoir des fées aspire tous les regards.



Au sortir de la grotte, ou avant votre visite, prenez le temps de flâner le long de la Cure. A partir des grottes un petit chemin invite à la ballade. Vous pourrez vous rendre compte que la grotte d'Arcy n'était pas le seul abri sous roche qu'affectionnaient nos lointain ancêtres,

Rappelons que le climat terrestre a évolué au cours des temps : lors de période de glaciation, les vallées abritées offraient un relatif confort au milieu d'un paysage qui ressemblait davantage à la toundra que d'un climat tempéré.

Vous pourrez constater d'autre témoignage de l'occupation de cette vallée plus récents. La carrière de sarcophages de la "Roche taillée" est située au sommet de la falaise corallienne qui domine la rivière, à environ un kilomètre, à vol d'oiseau, de la célèbre grotte d'Arcy sur Cure.



Le front de taille s'étend sur 85 m et s'élève jusqu'à 25 m. On peut y observer les saignées pratiquées pour y enfoncer des coins de bois sec que l'on mouillait pour que le gonflement entraîne la cassure de la roche. On remarquera également les empreintes négatives laissées par l'enlèvement des sarcophages. Les carriers, avant de procéder aux extractions égalisaient la paroi, les coups de pic ont laissé des traces disposées en "arêtes de poisson", bien visibles à certains endroits. Des alvéoles creusées dans la roche permettaient d'installer un échafaudage.

Une fois extraits, les sarcophages étaient creusés sur place puis descendus jusqu'à la rivière ou conduits par des chars à bœufs jusqu'à la via Agrippa, 300 m plus loin, pour être acheminés vers leur destination. On estime les déblais générés par cette activité à 25 000 m³. Le front de taille a reculé de plusieurs dizaines de mètres au cours des siècles.

OUVERTURE DE LA SAISON 2017 :
LE SAMEDI 1ER AVRIL 2017 DE 10H A 12H ET DE 14H A 17H
VISITES : TOUTES LES 40min ENVIRON
PREVOIR DES CHAUSSURES FERMEES ET VETEMENTS CHAUDS
DUREE DE LA VISITE : ENVIRON 1H

RN 6 - 89270 ARCY-SUR-CURE
Tél. 03 86 81 90 63 - Email : grottes-arcy@orange.fr